



C2200-Direction de la culture et du tourisme-

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2022.169

Séance du 30 novembre 2022

Festival ElectroChic #7 - Billetteries en ligne

Conventions de partenariat entre Versailles Grand Parc et les villes de Bois d'Arcy, Le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Cyr-L'Ecole et Versailles, l'association Bailly Arts et Culture, la MJC de la Vallée de Chaville, le Comité Local des Jeunes de Fontenay-le-Fleury, l'association Soundmotion, Versailles Palais des Congrès et l'Onde - Théâtre centre d'art de Vélizy-Villacoublay.

Date de la convocation : 23 novembre 2022

Date d'affichage :

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 7

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES**Sont présents :**

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Olivier LEBRUN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Caroline DOUCERAIN.

Absents excusés:

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Richard DELEPIERRE, M. Patrice BERQUET, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Luc WATTELLE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu la délibération n°D.2019.11.11, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 décembre 2019, adoptant une convention de partenariat type pour la création d'une billetterie commune pour le festival ElectroChic #4 ;
- Vu le budget en cours ;

Contexte

A la fin des années 90, le domaine des musiques électroniques, alors en plein essor, a été marqué par l'émergence d'un courant qualifié par la critique musicale de « French touch ». Mêlant les sons de l'électro avec la recherche mélodique de la pop, cette « French touch » a été qualifiée par certains de « Versailles touch » en raison de l'importance en son sein d'artistes et de groupes nés à Versailles, à commencer par l'un des plus marquants : Air.

Près de 20 ans après (l'album « Moon Safari » de Air sort en 1998 !), le territoire de Versailles

continue à être le berceau d'une « French Touch » qui s'exprime aussi bien à travers des artistes confirmés comme Alex Gopher, Etienne de Crécy ou le groupe Phénix, mais aussi via des talents en voie d'affirmation comme Saint Michel, Encore ! ou Housse de Racket.

Riches de cet héritage et de cette créativité, les lieux de création et de diffusion de sept villes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et d'une ville partenaire, se sont associés pour créer ElectroChic, festival multi-sites dédié à la musique électronique. La 7^{ème} édition aura lieu du 9 au 18 mars 2023.

Le jeudi 9 mars, Ponaroïd, grand gagnant du tremplin ElectroChic 2022 devrait ouvrir le festival à la MJC de la Vallée à Chaville.

Le vendredi 10 mars, la MJC poursuivra la programmation avec des artistes du label NOWADAYS. Une soirée sera également organisée pour la 2^{ème} année à La Fabrik à Bois d'Arcy, une scène musicale récente inaugurée en 2021 (artiste en cours de sélection).

Le lendemain, le Versailles Palais des Congrès, nouveau partenaire d'ElectroChic, accueillera sur scène MB 14, révélé par la 5^e saison de l'émission française *The Voice* et par son rôle principal dans le film *Ténor*, pour une prestation de beatbox. En seconde partie, c'est I am Sparrow, prix du public du tremplin ElectroChic 2021 qui interviendra.

L'ampli, espace dédié à la jeunesse à Fontenay-le-Fleury, recevra en concert les artistes Kronos et Vaaro pour une ambiance DeepHouse, TechHouse.

Le Case ô Arts de Saint-Cyr-L'Ecole accueillera également sa 7^e soirée ElectroChic (artiste en cours de sélection).

Le jeudi 16 mars, la ville de Jouy-en-Josas ouvrira la deuxième semaine de festivités à la salle du Vieux Marché et donnera carte blanche aux associations SoundMotion et TBA pour une soirée essentiellement dédiée à la musique techno. Pour enrichir le plateau artistique, les collectifs et Versailles Grand Parc co-programment un jeune artiste professionnel. Le choix de l'invité de l'édition 2023 est en cours.

Le lendemain, la soirée au Théâtre de Bailly sera dédiée au DJing avec un artiste émergeant sur la scène électro (en cours de confirmation) et la restitution d'ateliers de sensibilisation avec des jeunes locaux.

La ville du Chesnay-Rocquencourt espère ouvrir pour la première fois son nouvel espace jeunes au festival ElectroChic.

Pour clore le festival, L'Onde - Théâtre Centre d'art de Vélizy-Villacoublay, rythmera la nuit du 18 mars avec des artistes marquant l'actualité de la scène électronique internationale issus du label WART ainsi que son traditionnel tremplin dédié aux jeunes talents.

Versailles Grand Parc, communauté d'agglomération fédératrice du festival, en accompagne la coordination et participe au financement de la communication et de cachets artistiques.

Lors du festival ElectroChic #4 en 2020, forts de l'expérience des trois premières années et afin de faciliter les réservations des publics, une billetterie en ligne, commune à tous les lieux de concerts avait été mise en œuvre. En 2021, le festival a été organisé en ligne en raison de la crise sanitaire. Pour la 6^{ème} édition en 2022, les acteurs du festival ont remis en place une billetterie commune en ligne dont les résultats ont été très encourageants (75% de réservation). Ils souhaitent réitérer le dispositif en 2023. Versailles Grand Parc en assume la mise en œuvre et la gestion.

Cette billetterie sera créée via le site internet billetweb.fr. Elle permettra au public de réserver des places pour un ou plusieurs événements du festival, quel que soit le lieu du spectacle. Les tarifs facturés seront ceux qui correspondent à chacun des lieux.

Versailles Grand Parc perçoit dans un premier temps les recettes et les reverse ensuite dans leur intégralité aux partenaires correspondants.

Chacun des lieux peut continuer à opérer avec sa propre billetterie (en ligne et sur site) en parallèle. Versailles Grand Parc assume la création et l'administration des pages ElectroChic de la billetterie en

ligne.

Elle prend à sa charge le coût de fonctionnement de la billetterie en ligne sur le site billetweb.fr, soit une commission de 0,29 € + 1% du prix du billet, par billet vendu. Le coût global est estimé à moins de 2.000 €.

En complément, une première expérimentation est souhaitée avec l'application « Shotgun ». Très connu des publics étudiants et spécialisé dans les musiques électroniques, cet outil en ligne propose une très large diversité de soirées et concerts selon le périmètre défini par l'utilisateur.

L'inscription et l'utilisation de Shotgun sont gratuites pour le vendeur (soit le festival et ses acteurs), la commission s'applique directement à l'acheteur en supplément du prix du billet (jusqu'à 20 € la commission est de 0,99 €).

Elle constitue essentiellement pour le festival un outil de visibilité supplémentaire, d'autant plus intéressant qu'il touche des publics qui connaissent encore peu ou pas ElectroChic. Versailles Grand Parc assurera la coordination de cette billetterie, sans coût à charge.

Il convient de préciser les modalités de mise en place de ces billetteries avec chacun des partenaires, par convention.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'adopter les termes des conventions de partenariat entre Versailles Grand Parc et les villes de Bois d'Arcy, Le Chesnay-Rocquencourt, Saint-Cyr-L'Ecole et Versailles, l'association Bailly Arts et Culture, la MJC de la Vallée de Chaville, le Comité Local des Jeunes de Fontenay-le-Fleury, l'association Soundmotion, Versailles Palais des Congrès et l'Onde - Théâtre centre d'art de Vélizy-Villacoublay pour la mise en œuvre de la billetterie en ligne du festival ElectroChic #7 via les outils « billetweb » et « Shotgun » ;
- 2) d'adopter les termes des conventions de billetterie avec les sociétés « billetweb » et « Shotgun » ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.